

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2190

présenté par
M. Saulignac

ARTICLE 5

Après l'alinéa 11, insérer les deux alinéas suivants :

« *d bis*) Au cinquième alinéa, après le mot : « alinéa », sont insérés les mots : « du I ; »

« *d ter*) Au sixième alinéa, après le mot : « alinéa » sont insérés les mots : « du I ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.